

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Date de convocation 11 décembre 2024

Date d'affichage 11 décembre 2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 17 + 12 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241220-CM2410-DEL21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'UTILISATION DES LOCAUX MIS A
DISPOSITION DU VSF TIR A LA CIBLE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant que les locaux occupés par le VSF Tir à la cible appartiennent à la ville de La Ferté-Bernard ;

Considérant que ces locaux vont être prochainement mis à disposition de l'organisme BLACKSHIELD BALISTIQUE pour leurs activités de tir ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cette mise à disposition par la signature d'une convention entre la Ville de La Ferté-Bernard, le VSF Tir à la cible et BLACKSHIELD BALISTIQUE ;

Considérant que cette convention précisera les modalités d'utilisation des installations pour les activités de tir, ainsi que les conditions financières, notamment un versement de 200 € par séance ;

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la mise à disposition des locaux du stand de tir situé route de Dehault à l'organisme BLACKSHIELD BALISTIQUE.
- **VALIDE** la signature d'une convention pour une durée d'un an encadrant l'utilisation des installations ainsi que l'ensemble des modalités qui y sont définies.
- **APPROUVE** le montant de la participation financière, fixé à 200 € par séance au profit de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU